



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 31865

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la lettre de cadrage adressée par le Premier ministre aux membres du Gouvernement le 28 juin 2013 et précisant les orientations qui permettront d'élaborer le budget pluriannuel 2013-2015 et le projet de loi de finances pour 2013. Les dépenses de l'État, sur le périmètre du budget général, hors charge de la dette et de pensions, devront être stabilisées en valeur sur la période 2013-2015. Les effectifs de l'État connaîtront une stabilité globale ; des annonces de créations d'emplois concernant uniquement l'enseignement, la police, la gendarmerie et la justice ont été rendues publiques. Des efforts de réduction des effectifs de 2,5 % par an devront être faits sur les autres secteurs de l'État et adossés à des propositions de réformes, comme l'a précisé Monsieur le Premier ministre. S'agissant des dépenses de fonctionnement, chaque ministre proposera des réformes et des économies permettant d'en réduire globalement le montant de 7 % en 2013 par rapport à 2012, 4 % en 2014 par rapport à 2013 et 4 % en 2015 par rapport à 2014. Les réformes proposées devront également permettre d'appliquer un effort équivalent, sur la période, aux dépenses d'intervention « pilotables » (subventions discrétionnaires, aides ciblées...) ; les dépenses dites « de guichet », aides et prestations versées automatiquement dès lors que le bénéficiaire du dispositif répond aux conditions définies par la loi, devront quant à elles être maîtrisées. L'ensemble de ces efforts sera également applicable aux dépenses de personnel, de fonctionnement et d'intervention des opérateurs de l'État. Sur le fondement de ces principes, les propositions de chaque ministre feront l'objet d'un échange, au cours du mois de juillet 2013, avec le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué au budget. Au terme de ces échanges, le Premier ministre fixera ensuite dans les lettres plafonds les crédits et les emplois de chaque ministère pour les années 2013, 2014 et 2015. Aussi, souhaite-t-elle connaître le montant des économies envisagées dans son ministère et sur quelles dépenses ces mesures vont porter.

Texte de la réponse

La lettre de cadrage que le Premier ministre a adressée à chaque ministre le 28 juin 2012 a permis d'élaborer le projet de loi de finances pour 2013 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2013-2017. Après leur examen par le Parlement, ces textes sont entrés en vigueur le 1er janvier 2013. Le projet de loi de finances pour 2014, qui vient d'être déposé au Parlement par le Gouvernement, s'inscrit dans le cadre pluriannuel défini par la loi de programmation des finances publiques, modifié par la lettre de cadrage que le Premier ministre a adressée à chaque ministre le 8 mars 2013. Ce nouveau cadrage annonçait un abaissement du plafond prévu pour 2014 de 5 milliards d'euros sur le budget de l'État hors charges de la dette et des pensions et hors dépenses de personnel, un abaissement de 10 % du plafond des taxes affectées à des opérateurs et une réduction de 5 % des dépenses fiscales. Dans ce cadre, le projet de loi de finances pour 2014 donne au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), et au ministère délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, les moyens de promouvoir l'ambition collective de la transition écologique. Solidaire de l'effort de redressement des comptes publics, le MEDDE consolide ses moyens d'actions et maintient un haut niveau d'intervention dans les domaines qui constituent son cœur de métier.

L'amélioration des infrastructures du quotidien des français, la préservation des milieux, la transition énergétique, la protection des personnes et des biens dans les transports, en mer ou à l'égard des risques naturels et technologiques figurent parmi ses priorités pour 2014. C'est aussi dans ce projet de loi de finances que se joue le premier acte du verdissement de notre fiscalité. Avec l'introduction d'une composante carbone dans la fiscalité énergétique, le Gouvernement tient l'engagement qu'il avait pris lors de la première conférence environnementale. Taxer moins le travail et davantage les émissions de CO₂, à niveau de prélèvements constant, nous fait entrer dans la fiscalité du XXI^e siècle. Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit également l'abaissement du taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique et l'amélioration des soutiens fiscaux à ce chantier crucial de l'efficacité énergétique. C'est un programme emblématique du quinquennat et de la transition écologique, parce qu'il est à la fois créateur d'emplois durables sur tout le territoire, porteur de gains de pouvoir d'achat pour les français, qui économiseront sur leur facture énergétique, et qu'il nous permet d'aller vers davantage de sobriété énergétique et moins d'émissions de gaz à effets de serre. Enfin, la volonté du Gouvernement de faire de la transition écologique une chance et une opportunité d'avenir pour la France est directement traduite par les 2,3 milliards d'euros du nouveau programme d'investissements d'avenir consacrés aux transports de demain, à la ville et aux territoires durables, à l'innovation et aux projets industriels pour la transition écologique et énergétique. La France, par la voix du Président de la République, s'est donné pour ambition de devenir une « nation de l'excellence environnementale ». Le projet de loi de finances pour 2014, comme les projets de lois sur la transition énergétique et sur la biodiversité qui seront présentés au Parlement dans les mois qui viennent, la placent de manière irréversible sur cette voie.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31865

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7140

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12430